



Confédération paysanne

Syndicats pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur·euses
104, rue Robespierre · 93170 Bagnolet · 01.43.63.91.91 · www.confederationpaysanne.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

L'AGRICULTURE PAYSANNE

AU MENU DES COMMUNES !

Le projet de l'Agriculture paysanne, porté par la Confédération paysanne est un levier fondamental dont les communes doivent s'emparer pour recréer du lien, et développer la vie et le dynamisme des territoires dont l'instrumentalisation des fractures sociales, et aux tensions croissantes qui divisent les villes comme les campagnes. Les maires ont un rôle majeur à jouer dans l'influence des politiques publiques au niveau des intercommunalités, des départements et des régions !

Élu·e·s et citoyen·ne·s, les élections municipales 2026 constituent une véritable opportunité pour donner un second souffle au monde agricole et relever les défis de souveraineté alimentaire locale, de santé publique, de création d'emploi, de maintien des services publics !



1

OFFRIR DES ESPACES DE DIALOGUE AVEC LE MONDE PAYSAN ET RÉINVESTIR DANS LES SERVICES PUBLICS POUR DES CAMPAGNES VIVANTES

Les communes sont les garantes du lien social et doivent faciliter le dialogue et permettre les rencontres entre paysan·ne·s, et avec les citoyen·ne·s, la société civile et les autres professions. Il est essentiel de redonner toute sa place à la dimension culturelle et sociale du métier de paysan·ne.

■ Proposition 1

Accompagner la diversification des activités agricoles et la transition vers une agriculture paysanne créatrice d'emplois.

■ Proposition 2

Favoriser les rencontres entre paysan·ne·s et avec les jeunes afin de permettre les échanges, renforcer les liens et faciliter la transmission et la reprise des fermes localement.

■ Proposition 3

Accompagner les dynamiques économiques : marchés, épicerie, solutions paysannes, véritables leviers de relocalisation de notre alimentation et de

renforcement des liens entre le monde agricole et les citoyen·ne·s. Associer les commerçant·e·s locaux et les évènements culturels, festifs et pédagogiques pour mettre en avant les produits paysans locaux et redonner du sens à nos communes.

■ Proposition 4

Lutter contre l'isolement de l'ensemble des travailleur·euse·s agricoles, favoriser le vivre-ensemble et renforcer la cohésion sociale en redynamisant les services publics et associations de santé, et d'éducation populaire pour pérenniser l'installation en milieu rural. Cela passe par la préservation des maisons médicales, plannings familiaux ou encore des crèches et des écoles.

■ Proposition 5

Permettre un dialogue pour habiter ensemble le territoire en lien avec le vivant au sens large : gestion de la faune sauvage, moyens de protection contre la prédation, prévention des incendies et inondations, cohabitation avec les activités agricoles, etc.



2

PROTÉGER LE FONCIER AGRICOLE POUR PRÉSERVER NOTRE CAPACITÉ DE PRODUCTION, ET FAVORISER L'INSTALLATION POUR DES PAYSAN·NE·S NOMBREUX·SES AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE NOS COMMUNES

Protéger les terres agricoles de l'artificialisation et leur vocation alimentaire face aux usages concurrents, notamment énergétiques, est primordial pour préserver notre autonomie alimentaire.

La lutte contre la spéculation et l'accaparement foncier est essentielle pour le maintien d'une agriculture à taille humaine, nourricière, pourvoyeuse d'emplois et valorisant l'identité de nos territoires. D'autre part, alors que la population agricole change, que les petites fermes disparaissent au profit de grandes exploitations intensives, et que le renouvellement peine à se faire, il est important d'accompagner les jeunes et les cédant·e·s et d'apporter notre soutien à l'installation paysanne, créatrice de filières diversifiées, tournées vers la transformation à la ferme et la vente directe. Les grands projets agricoles et agro-industriels tels que les métabassines¹, fermes-usines ou production surdimensionnée d'agro-énergies (gros méthaniseurs², photovoltaïque au sol³) ne favorisent pas le développement des territoires, mais contribuent à l'artificialisation, au surendettement, à la concentration

et l'agrandissement de fermes qui deviennent intransmissibles. Le droit au logement est aussi fondamental pour les cédant·e·s, les nouvelles·aux paysan·ne·s et leurs familles, pour permettre une intégration dans le temps⁴.

■ Proposition 1

Préserver le foncier de l'artificialisation et des projets agro-énergétiques à travers la sanctuarisation des terres à vocation agricole dans les documents d'urbanisme.

■ Proposition 2

Orienter les terres vers l'installation et la remise en culture, en accompagnant l'installation et la transmission des fermes, la mise en lien entre propriétaires, cédant·e·s et porteur·euse·s de projets, et la mise à disposition d'espaces-tests, de systèmes de parrainage et de terres communales, accompagnés de cahiers des charges ambitieux et en s'appuyant par exemple sur le Réseau InPACT⁵.

■ Proposition 3

Intégrer à la politique locale de l'habitat la question du logement paysan : expérimenter un modèle de logement social/ de fonction paysan, autoriser et favoriser l'habitat réversible, accompagner le relogement des cédant·e·s lorsqu'ils quittent la ferme.

1 Métabassines : « il existe des pratiques agricoles qui permettent aux paysans de se prémunir contre le manque d'eau sans avoir recours à l'irrigation ». *Tribune de Marc Dufumier, Le Monde, 20 juillet 2025*

2 Stop aux dérives de la méthanisation. *Confédération Paysanne, novembre 2023*

3 Autosaisine du CNPN relative à la politique de déploiement du photovoltaïque et ses impacts sur la biodiversité. *Conseil National de la Protection de la Nature, 19 juin 2024* et Enquête Agrivoltaïsme : attention à ne pas tomber dans le panneau. *Libération, 05 décembre 2021*

4 Plus de la moitié des fermes françaises ont disparu depuis la fin des années 80. *Radio France, 17 novembre 2025*

5 Pour en savoir plus sur le réseau InPACT : <https://www.agriculturepaysanne.org/InPACT>

3

PROTÉGER LA SANTÉ DE TOUS-TES LES HABITANT-E-S PAR DES PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'EAU, DE L'AIR, ET DU SOL

L'agriculture paysanne est la voie pour sortir des pesticides et produire sans intrants de synthèse et sans OGM/NGT, afin de préserver la biodiversité, la qualité de l'eau et de ce fait notre santé et notre résilience face au changement climatique.

■ Proposition 1

En lien avec les ambitions nationales de réduction des usages de pesticides, soutenir et développer l'agriculture biologique⁶ et la diversification des fermes par de l'élevage en plein air.

■ Proposition 2

En lien avec la protection des captages d'eau potable, favoriser les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (sans pesticides et nitrates) sur les périmètres de captage.⁷

■ Proposition 3

En lien avec la qualité de l'air et la résilience face aux vagues de chaleur, planter des haies autour des villes et villages pour mieux accueillir la biodiversité, et protéger les établissements scolaires des polluants agricoles.⁸

⁶ Stratégie Nationale Bas Carbone 3. *Ministères de la Transition Ecologique, de l'Aménagement du Territoire, des Transports, Ville et Logement, 2025*

⁷ Pesticides : des collectivités locales dénoncent le blocage des négociations autour de la protection des captages d'eau potable. *Le Monde, décembre 2025*

⁸ Votre école est-elle soumise à une forte « pression pesticide ». *Le Monde, 18 décembre 2025*



4

PROMOUVOIR DES FILIÈRES DIVERSIFIÉES, ANCRÉES DANS LE TERRITOIRE, POUR ASSURER LE DROIT À L'ALIMENTATION Saine, LOCALE ET DURABLE POUR TOUS-TES

Via la cuisine centrale et la restauration collective, la mise à disposition de locaux et le soutien aux coopératives paysannes et aux CUMA, les communes ont la capacité de structurer des filières qui font vivre les territoires, créent de l'emploi et rémunèrent celleux qui nous nourrissent, qui assurent l'autonomie agricole et le droit à l'alimentation saine.

■ Proposition 1

Former le personnel et les élu·e·s aux enjeux de la restauration collective en concevant des cahiers des charges des marchés publics qui intègrent des prix minimums rémunérateurs dans les politiques d'achat, la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux, pour relocaliser l'approvisionnement, réduire les pertes liées au gaspillage alimentaire et permettre l'accès à des produits bio, locaux et de meilleure qualité⁹.

■ Proposition 2

Participer à la réappropriation des outils des filières semi-longues et longues à travers le maintien des abattoirs et le soutien aux coopératives paysannes. Maintenir ou créer des ateliers de transformation collectifs (découpe, légumerie, conserverie) de proximité pour relocaliser les filières et permettre l'accès des citoyen·ne·s à une alimentation locale et de qualité.

■ Proposition 3

Mettre en place et soutenir les Projets Alimentaires Territoriaux¹⁰, les Ordonnances Vertes¹¹ et les expérimentations de Sécurité Sociale de l'Alimentation¹², etc., pour une véritable démocratie alimentaire !

■ Proposition 4

Développer les circuits courts, les filières relocalisées et réappropriées (marchés de plein vent¹³, magasins de producteurs, vente directe, AMAP, etc.) et leur accessibilité à partir d'une production locale et de qualité, afin de lutter contre la consommation des aliments ultra-transformés¹⁴.

9 Fruits et légumes bio, les sur-marges de la grande distribution. *UFC-Que Choisir*, 29 août 2017 et Cantine bio et zéro déchet : combien coûte la transition ? *ADEME*, novembre 2023

10 Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux>

11 L'ordonnance verte est un dispositif expérimental proposé par la ville de Strasbourg permettant aux femmes enceintes ou en parcours de Procréation Médicale Assistée de bénéficier d'un panier de légumes issus de l'agriculture biologique et de circuit court, chaque semaine, pour une durée de 2 à 7 mois selon les revenus, pour lutter contre les perturbateurs endocriniens. Pour en savoir plus : <https://www.strasbourg.eu/ordonnance-verte>

12 Inspirée du modèle de la Sécurité Sociale classique, la Sécurité Sociale Alimentaire vise à garantir à chacun un accès à une alimentation de qualité, durable, locale et rémunératrice pour celles et ceux qui la produisent. Pour en savoir plus : <https://securite-sociale-alimentation.org/>

13 Pour faire des marchés de plein vent un levier de relocalisation. *Confédération Paysanne*, avril 2022

14 Aliments ultra-transformés : des impacts négatifs sur la santé documentés et des propositions concrètes pour imiter l'exposition des populations. *Inrae*, 19 novembre 2025